



43/2023

MAIRIE



Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le cinq juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme M.J RUSKONE - M. J.WATIER - M D.DUFAU - M. S. LABAT – Mme L. LESBATS - Mme S. CHAMPILOU - M. T. LAMARQUE - M. T. DEVERT - Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT – M. F.PEHAU - Mme C. LACOSTE - M. C VIGNEAU – M. G NAPIAS - Mme C GUILLET - Mme I LESBATS - M S GILBERT - M G VILLENAVE

ABSENTS : Mme V. DOUET excusée.

POUVOIRS : Mme V. DOUET donne pouvoir à Mme I LESBATS

Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance

Membres en exercice : 19 Présents : 18 Procuration : 1

OBJET : Participation SYDEC – affaires N° 054799

VU le Décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 60-2017 du 29 novembre 2017 fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

Considérant la nécessité de réaliser la continuité des travaux d'enfouissement de réseau basse tension de la Rue de la Pyramide ;

Considérant que le SYDEC préfinance la TVA et contribue au financement sous forme de subvention ;

Considérant les propositions faites par le SYDEC pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus pour un montant déterminé comme suit ;

Affaire	Mission	Participation communale
N° 054799	Enfouissement BT Rue de la Pyramide	5988 €

Sur proposition de M. le Maire, ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. D DUFAU, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-D'engager les travaux d'enfouissement de réseau BT de la Rue de la Pyramide sur la commune de LIT ET MIXE moyennant une participation financière de la Commune à hauteur de **5988,00€**.

-De rembourser au SYDEC la participation communale à hauteur de **5988,00€** sur les fonds propres de la collectivité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.

Gérard NAPIAS

